

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF [ SDNE 2 ]



## Contexte et enjeux

Dans un monde de plus en plus interconnecté, l'intégration du numérique dans l'éducation n'est plus une option. Le numérique ouvre des perspectives pédagogiques inédites, favorise l'innovation éducative et prépare les jeunes aux défis et aux métiers de demain. Ainsi, les nouveaux programmes scolaires intègrent la dimension numérique tant du point de vue des outils que des ressources. La maîtrise des outils et des services numériques est devenue une compétence de base du citoyen et cette dimension est considérée par le système éducatif.

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 dite d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit que « l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative sont à la charge du département ».

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, le transfert de la maintenance informatique aux collectivités territoriales fut effectif en septembre 2017. Ce n'est qu'en février 2022, que la Direction du Numérique pour l'Education du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, a constitué un référentiel national du socle d'équipements numériques de base pour les collèges. Ce socle, issu d'une recommandation émise par la Cour des comptes en 2019, demeure adaptable par chaque département.

Dans le Cantal, c'est le **Schéma Départemental du Numérique Educatif (SDNE)**, bâti par la collectivité et adopté le 21 décembre 2017, puis complété par avenant le 26 mars 2021, qui a guidé les actions départementales jusqu'en décembre 2024. Tout l'écosystème numérique des collèges publics cantaliens, support des enjeux pédagogiques, en fut favorablement impacté.

A l'orée 2025, il est essentiel que la collectivité actualise son cadre d'intervention en parallèle des avancées technologiques, des usages pédagogiques et des besoins éducatifs. L'actualisation du Schéma Départemental du Numérique Educatif permettra de rester pertinent et efficace, mais également d'apporter des réponses aux lacunes identifiées durant les premières années de mise en œuvre.



## La gouvernance partagée du [SDNE 2]

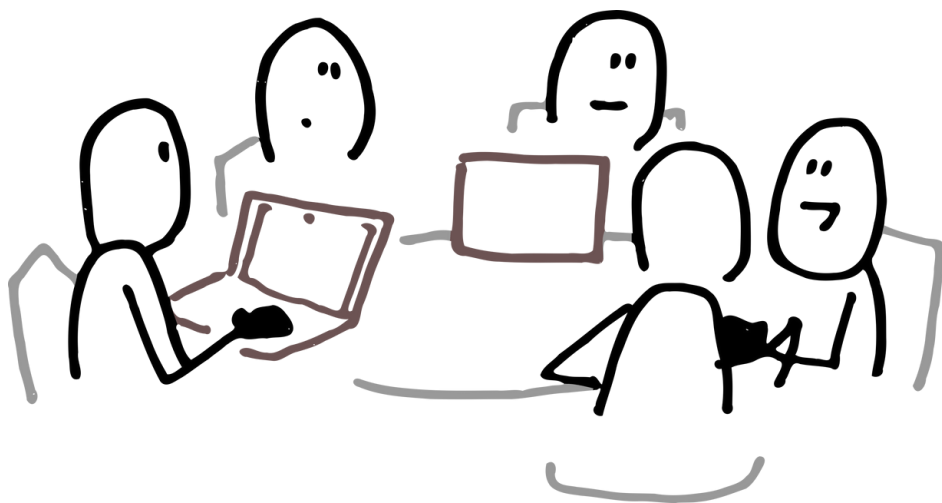


L'Education est un domaine aux compétences partagées entre l'État et les collectivités ; cela contraint chaque établissement scolaire à composer avec chacune de ces deux autorités tant sur le ligne institutionnelle que sur la ligne organisationnelle. Il est donc aisé de comprendre que **de la qualité de la coopération entre tous les acteurs de l'Education dépendra la réussite des projets numériques éducatifs.**

La politique éducative cantalienne est empreinte d'une collaboration historique menée entre les services du Département et le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, les Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Cantal et les établissements. Les échanges entre ces acteurs sont quotidiens.

Un **groupe de travail numérique éducatif**, constitué de représentants des collèges (principaux, gestionnaires, professeurs), d'inspecteurs de l'Education nationale, d'agents du Rectorat et de représentants des services du Conseil départemental (SEJ/DSIDN) se réunit régulièrement.

Son rôle premier est de participer à la **mise en cohérence des usages et des moyens définis par la collectivité**. Il participe pleinement à la mise en place de la stratégie départementale. La référente Numérique Educatif du service Education Jeunesse en assure l'animation.



## Les acteurs du Département et leurs rôles

**Le service Éducation Jeunesse** est en charge de la définition de la stratégie départementale en matière de numérique éducatif, ainsi que du pilotage, du suivi et de l'évaluation des usages et des comportements qui en découlent. Le SEJ assure la coordination et l'impulsion du niveau départemental au niveau national, pour toute question qui relève de ce domaine, ce, du 1er degré jusqu'au Supérieur.

**La Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique** est chargée de l'ingénierie technique nécessaire au bon fonctionnement des outils informatiques des collèges.

### Les cibles de l'écosystème du numérique éducatif

**Les élèves** >> améliorer l'accès aux ressources éducatives pour tous les élèves, favoriser l'acquisition des compétences numériques et soutenir les élèves en difficultés par des outils adaptés.

**Les enseignants** >> encourager l'adoption de nouvelles méthodes pédagogiques et faciliter l'utilisation d'outils numériques dans leurs enseignements

**Les collèges** >> moderniser les infrastructures numériques, créer des espaces d'apprentissage innovant et assurer un accès équitable aux technologies pour tous les élèves et les enseignants.

**Les parents** >> impliquer les parents dans le processus éducatif, fournir des ressources pour aider à la continuité de l'apprentissage à la maison.

**La communauté éducative** >> favoriser la collaboration entre les acteurs de l'éducation pour partager des bonnes pratiques et développer des projets communs.



# Les objectifs du [SDNE 2]

La stratégie du second Schéma Départemental du Numérique Éducatif [SDNE 2] s'inscrit dans la continuité du premier schéma au cours duquel des chantiers de modernisation ont été initiés sur les infrastructures et les équipements des 22 collèges publics.

Il s'agit donc de **poursuivre l'ambition de proposer un environnement éducatif où le numérique est un outil efficace au service des apprentissages.**

**Des actions en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances** seront engagées autour des classes dédiées aux élèves à besoins éducatifs et pédagogiques particuliers (ULIS\*, SEGPA\*, EANA\*).

Enfin pour garantir une éducation numérique de qualité, adaptée aux défis de demain, **l'innovation jouera un rôle central** dans ce nouveau schéma. Les dynamiques de projets dans les établissements seront encouragées. La mise en place d'une continuité école – collège – lycée ainsi que le lien avec les acteurs du territoire seront recherchés tant que possible.



**Les axes principaux sont conservés :**

- 1. Asseoir l'outil informatique dans les pratiques pédagogiques.**
- 2. Agir en faveur de l'accès aux services numériques dans les collèges.**
- 3. Promouvoir l'innovation pédagogique en s'appuyant sur le numérique éducatif.**
- 4. Faire connaître les potentialités du numérique éducatif.**

**Un 5ème axe est ajouté :  
Adopter un numérique responsable.**

\*ULIS : Unités Localisées pour l'inclusion scolaire

\*SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

\*EANA : Elèves Allophones Nouvellement Arrivés



# Asseoir l'outil informatique dans les pratiques pédagogiques

Une enquête ouverte sur l'ENT en janvier 2024, a permis de dresser un bilan complémentaire établi à partir des retours des professeurs. Il en ressort :

- 94 % sont satisfaits de la mise en œuvre des nouveaux équipements.
- 88 % estiment que les postes fixes et les classes mobiles fonctionnent mieux.
- 89 % des utilisateurs sont satisfaits des écrans numériques interactifs.
- 83% estiment que les équipes informatiques sont à l'écoute des demandes.
- 78% sont satisfaits de l'organisation autour des interventions techniques.

## Action 1 : Renouvellement des infrastructures matérielles

**La qualité des infrastructures et leur maintenance, la gestion des systèmes d'information des établissements scolaires sont autant de conditions nécessaires** pour tirer le meilleur parti du numérique dans les usages (câblage, éléments actifs, serveurs, téléphonie, ...).

Il est à noter que les collèges sont intégrés dans le périmètre du Conseil départemental du Cantal pour la prise en charge de la distribution de leurs **accès Internet en Très Haut Débit**.

*Objectifs :*

- Poursuivre l'optimisation, la fiabilisation et la sécurisation du système d'information des collèges.
- Rechercher les convergences technique et organisationnelle [ collèges / Département ].
- Donner confiance aux usagers pour qu'ils développent leur utilisation du numérique.

## Action 2 : Renforcement du service WIFI

Avec le déploiement de nouveaux outils mobiles, **il est nécessaire de renforcer les réseaux sans fil existants afin qu'ils soient capables de supporter un nombre important de connexions simultanées**. Les contraintes techniques et juridiques liées à l'environnement scolaire demeurent prises en compte.

Dans l'enceinte des collèges, il conviendra de maintenir les facilités accordées sur un accès sécurisé à Internet pour les terminaux mobiles personnels des élèves (ceux nécessairement équipés d'un outil informatique en classe, les internes autorisés hors temps scolaire, etc) ainsi qu'aux terminaux mobiles personnels des agents administratifs et des enseignants. **En fonction des projets pédagogiques et des nouveaux usages, l'accès WIFI pourra être adapté et étendu.**

*Objectifs :*

- Poursuivre le renforcement de la couverture WIFI dans les collèges.
- Porter une attention particulière à l'intégration des objets connectés.
- Mettre en œuvre des projets pilotes de modernisation s'appuyant sur l'offre de service WIFI.





### Action 3 : Renouvellement et déploiement de nouveaux équipements informatiques

La politique d'équipement est confirmée selon 3 niveaux :

- **Le socle, un panel d'équipements acquis et financé à 100% par le Département** (ordinateurs, tablettes, chariots mobiles, écrans numériques interactifs). Les acquisitions restent soumises aux disponibilités budgétaires. Les ratios sont définis en fonction des effectifs, du nombre de divisions, de l'existence d'ULIS, de SEGPA et d'EANA, du nombre de niveaux pédagogiques dans le(s) bâtiment(s) et de la présence d'ascenseur(s).
- **Les équipements supplémentaires acquis et préparés par le Conseil départemental après demande des collèges.** C'est une démarche nécessaire pour assurer l'harmonisation avec les équipements du socle. Un titre de recette, dont le montant correspond à l'acquisition, est émis vers le collège en année N.
- La Collectivité peut se positionner sur des **appels à projets nationaux** pour lesquels des recettes seraient attendues.

#### Ambitions :

- Déployer des terminaux nomades, mobilisables en divers lieux, à la défaveur des postes fixes.
- Introduire les tablettes comme nouveaux supports d'apprentissage.
- Doubler le nombre d'écrans numériques interactifs déjà déployés dans les salles.
- S'appuyer sur les équipements comme vecteur d'inclusion et d'égalité des chances.
- Au cas par cas, prise en compte des projets disciplinaires et de l'implication des acteurs.

### Action 4 : Maintenir un support d'assistance informatique solide

Aujourd'hui enseignants et personnels administratifs ont accès à une hotline dédiée et opérée par les services du rectorat pour les applications métiers et par la collectivité en cas de problèmes techniques avec les équipements ou les autres logiciels.

#### Ambitions :

- Maximiser les usages en permettant aux professeurs et personnels des collèges de se concentrer sur leurs missions respectives et non sur des problèmes techniques.
- Garantir le bon fonctionnement des équipements par des opérations de maintenance préventive.



# Agir en faveur de l'accès aux services numériques dans les collèges



## Action 1 : Faciliter l'accès aux ressources numériques

L'**Environnement Numérique de Travail** constitue le point d'entrée unique permettant d'accéder à l'ensemble des informations relatives à la scolarité, en ce sens il implique tous les usagers des collèges. Dans une logique de co-éducation, il constitue le prolongement numérique de l'établissement et offre une relation sécurisée entre enseignants, élèves et parents.

Accessibles depuis le **Centre logiciels** (une librairie d'outils administrée par le Département que nous pouvons assimiler à un store d'applications), depuis l'ENT ou d'autres plateformes en ligne, l'accès aux ressources éducatives (gratuites et payantes) est une pratique quotidienne pour les usagers de la communauté éducative. Le Département devra rester attentif aux solutions disponibles.

### Objectifs :

- Poursuivre et adapter la démarche ENT, en veillant à l'intégration d'outils de vie scolaire.
- Maintenir et enrichir le Centre logiciels.

## Action 2 : Adopter une posture active dans la formation des acteurs éducatifs

Le Département doit renforcer le travail initié avec ses partenaires (Centre Information Europe Direct, Unicités, CANOPE, DRANE, DSDEN,...) pour amener la communauté éducative à s'interroger sur les potentialités du numérique dans les apprentissages.

### Ambitions :

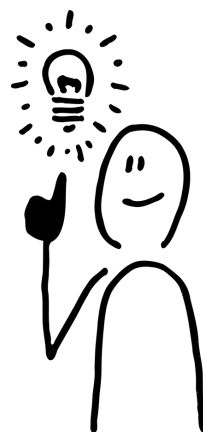
- Créer des conditions favorables à la formation des enseignants sur nos territoires.
- Œuvrer en faveur de l'organisation de sensibilisations sur les bonnes pratiques.
- Participer, avec les établissements, aux formations dispensées autour des outils mis en œuvre par la collectivité.

## Action 3 : Prendre en compte la percée des outils d'intelligence artificielle dans l'Education

Aujourd'hui, les outils d'intelligence artificielle peuvent permettre d'individualiser la progression des élèves, leur permettre de progresser à l'oral, leur proposer des exercices de grammaire, etc

### Ambitions :

- Contribuer aux côtés de l'Education nationale à maximiser les bénéfices de l'IA pour améliorer les apprentissages, dans un cadre sécurisé et éthique.



# Promouvoir l'innovation pédagogique en s'appuyant sur le numérique éducatif



Dans le cadre de son engagement à promouvoir l'innovation pédagogique, le Département a déjà entrepris une série d'expérimentations visant à intégrer les technologies numériques dans les pratiques éducatives. Elles ont mis en lumière le potentiel des technologies pour enrichir l'éducation.

## Action 1 : Poursuivre les expérimentations et porter des projets innovants

Ces actions ont pour but **d'enrichir l'expérience d'apprentissage, d'améliorer les méthodes d'enseignement et d'accroître l'attractivité des établissements**. Elles permettent au Département de dépasser la simple mise en œuvre des équipements du socle.

Il ne s'agira pas de mettre en œuvre, systématiquement, des opérations généralisées mais plutôt de travailler avec les collèges prêts à s'engager dans une démarche projet à même de satisfaire des besoins pédagogiques repérés. Cependant, selon le bilan tiré de ces projets innovants et selon les priorités budgétaires de la collectivité, des plans complémentaires au socle pourraient être menés sur tous les collèges.

Plusieurs catégories d'équipements et de ressources numériques pourraient être concernés.

### Objectifs :

- Renforcer l'attractivité des collèges publics cantaliens.
- Créer une culture de l'innovation.
- Tester des technologies émergentes (outils et ressources) en faveur d'un apprentissage interactif et personnalisé.
- Eprouver de nouvelles pédagogies portées par les enseignants en faveur des élèves cantaliens :
  - des méthodes d'enseignement alternatives, comme la classe inversée (étude de contenus au domicile et activités en classe), la collaboration en ligne (travaux de groupe),
  - l'apprentissage par projets (pour développer les pratiques et la résolution de problèmes),
  - l'hybridation (cours en ligne et en présentiel),
  - la ludification, la gamification (points, niveaux, récompenses), la réalité virtuelle,
  - les laboratoires d'apprentissages (FabLab),
  - l'apprentissage adaptatif ou par enquête, etc...



## Action 2 : Innover par l'espace scolaire

L'École change et donc l'espace scolaire doit évoluer en fonction des nouvelles pratiques pédagogiques qui voient le jour avec le développement des usages du numérique.

A présent, il convient d'entamer des projets permettant d'expérimenter, selon les disciplines, les attendus des classes de demain.

### Objectifs :

- Apporter un soin particulier à la luminosité et à l'acoustique.
- Réfléchir à la modularité des espaces pédagogiques.
- Sélectionner des mobiliers en fonction de leurs impacts positifs sur les apprentissages dans les enseignements concernés (arts plastiques, CDI, technologie, sciences, langues vivantes, ...) et en faveur du bien-être et donc du mieux-apprendre des élèves.



# Faire connaître les potentialités du numérique éducatif



## Action 1 : S'appuyer sur les évènementiels existants et encourager l'organisation de nouvelles manifestations

Proposer des interventions dans toutes rencontres en lien avec le numérique, qu'elles soient à l'initiative ou non de la collectivité, afin de **présenter les évolutions technologiques et les nouveaux usages du numérique éducatif**.

Par ailleurs, le Département pourra **favoriser ou subventionner l'organisation d'évènements valorisant le numérique et les technologies dans ou hors les murs des établissements**. Ces évènements pourraient être à l'initiative de partenaires, sinon d'un ou plusieurs collèges (concours, marathon, trophées, etc.)

### Ambitions :

- Créer des liens entre les collèges.
- Valoriser le travail des collégiens et des équipes pédagogiques.
- Permettre aux collégiens de découvrir les filières technologiques et de penser leur avenir professionnel par le prisme des technologies numériques.
- Contribuer à l'animation des territoires, communiquer autour des pratiques.
- Sensibiliser et associer les agents et les élus du Conseil départemental pour une meilleure intégration de la question du numérique dans le service public départemental.

## Action 2 : Aménager un tiers-lieux dans un collège pilote

« Pour pallier l'isolement et dynamiser leur territoire, des citoyens créent depuis des années des tiers lieux afin de développer le « faire ensemble » et retisser des liens. Ces lieux sont des acteurs centraux de la vie de leurs territoires. » (Source : Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales).

Il est proposé de travailler avec un ou plusieurs collèges volontaires à **l'aménagement d'un lieu de partages et d'échanges ouvert à tous**. Les équipements en son sein seraient mobilisés dans le cadre de l'enseignement scolaire.

### Ambitions :

- Ouvrir le collège sur son territoire.
- Valoriser et assurer une cohérence d'usages dans les projets numériques portés.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs pour réaliser des projets communs.





## Adopter un numérique responsable

Le numérique responsable est avant tout une démarche d'amélioration continue visant à **diminuer l'empreinte carbone du numérique**. Il convient de renforcer les travaux engagés par le Département sur cette question et notamment dans la recherche d'**économie d'énergie et la valorisation de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**.

Par ailleurs, la collectivité se doit d'être exemplaire en favorisant un **numérique inclusif** tant sur les actions qu'elles portent, les projets qu'elle entend mener sur le territoire, qu'auprès de ses partenaires.

### Ambitions :

- Porter attention à l'impact environnemental des équipements acquis.
- Veiller à un aménagement numérique éducatif équilibré à l'échelle du territoire.
- Favoriser l'utilisation des outils numériques collectifs par le plus grand nombre.
- Impulser la création d'un service local, vertueux et solidaire de reconditionnement des postes.

